

**Conseil municipal du 27 mars 2024**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AMOUR, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie VAUCHER, Maire.

Convocation et affichage du 20 mars 2024

Etaient présents : Mesdames FAUSSURIER, FOURNIER, GALLET, HEIDFELD, MAZZOLA, OVISTE, PERNODET, VAUCHER, Messieurs ARBILLAT, BEAUVE-RECORDON, BERTHET, FION, GUYON, PILLON, SERRIERE, TIMONIER.

Etaient absents excusés : Mme BABAD (pouvoir donné à Mme GALLET), M. MIMOUNE (pouvoir donné à M. BEAUVE-RECORDON), Mme PERNODET (pouvoir donné à M. ARBILLAT)

Absent : M. OZBAKIR

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin ARBILLAT

.....

Madame le Maire remercie les Conseillers Municipaux présents.

**I- Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.**

Monsieur ARBILLAT est nommé secrétaire

**II- Approbation du procès-verbal de la séance du 29.02.2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

**III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal**

- 19/02/2024 : vente BENNETS / BOZKURT, terrain cadastré AM 111 – 23 rue Lamartine, d'une superficie totale de 215 m<sup>2</sup>
- 20/02/2024 : vente FARINHA – HAUDEBOURG / DEGRANGE, terrain cadastré AK 256 – 1 rue des Remparts, d'une superficie totale de 117 m<sup>2</sup>
- 04/03/2024 : vente OZBAKIR / SIMONIN, terrain cadastré AK 128 – 12 rue Georges Clémenceau, d'une superficie totale de 92 m<sup>2</sup>

**Madame le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour**

-vente camion benne de la commune

- vote de principe : implantation d'un magasin «ACTION » sur la zone commerciale ALDI

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**IV – Affaires générales**

**1. Lancement consultation maîtrise d'œuvre carrefour des Amoureux - DE 2024-03-015**

**Rapporteur : Lilian PILLON**

Madame le Maire rappelle qu'en octobre 2021, une mission avait été donnée au Cabinet ABCD permettant d'aboutir à une esquisse de requalification du carrefour des Amoureux. Puis le programme ayant évolué de façon substantielle, passant d'une sécurisation du carrefour au fait de donner un usage à ce secteur avec des ambitions paysagères et environnementales renforcées, par délibération du 30 mars 2023, le conseil avait décidé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre qui avait été attribué au Cabinet ABCD.

Il est proposé maintenant de lancer une nouvelle consultation de mission de maîtrise d'œuvre complète dans le cadre de l'aménagement d'un espace convivial de loisirs/sports en prolongement du jardin des Amoureux. Le site est à interpréter comme un espace stratégique permettant de faire la liaison entre le centre bourg et le pôle sportif, tout en y intégrant l'aménagement du « champ de Foire » afin de garantir à ce dernier un aspect plus qualitatif en terme de revêtement et de végétalisation. Une tranche optionnelle sera inscrite pour l'aménagement de la rue de Nice

Pour rappel, cet investissement figure dans le dispositif d'accompagnement de la Région Bourgogne Franche-Comté dénommé C2R (centralités ruralités en régions) avec une subvention attendue de 50% de l'investissement H.T. Pour pouvoir bénéficier de ce financement, les dépenses doivent être engagées (marchés signés) pour fin 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité**

- Autorise Madame le Maire à lancer la consultation (prévue le 9 avril), passer et exécuter le futur marché de maîtrise d'œuvre
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les financements potentiels pour cette opération
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 14	Contre : 2	Abstention : 2

**2. lancement consultation maîtrise d'œuvre aménagement allée des Capucins – DE2024-03-016**

**Rapporteur : Lilian PILLON**

Dans la continuité des travaux Chemin de Ronde et Avenue Lucien Febvre, Madame le maire propose de procéder à l'aménagement de l'Allée des Capucins. Le projet de requalification de l'Allée des Capucins devra aboutir à la création d'une liaison favorisant les déplacements doux et permettant une connexion avec les différentes commodités : le collège, la maison de retraite, la résidence autonomie, la maison de l'enfance et le centre bourg. L'Allée des Capucins a déjà fait l'objet de travaux d'enfouissement des réseaux. La nature des travaux concerne uniquement le réaménagement complet des surfaces (sécurisation des modes doux, désimperméabilisation, parkings, plantations, mobilier urbain, etc...). Le dispositif « Centralités rurales en Région - C2R » pourra également être mobilisé pour cette action.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité**

- Autorise Madame le Maire à lancer la consultation, passer et exécuter le futur marché de maîtrise d'œuvre
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les financements potentiels
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 16	Contre : 2	Abstention :

**V – Finances et Personnel**

**1. Présentation et vote des taux d'impositions 2024 - DE2024-03-017**

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle précise que le budget 2024 a été construit sans augmenter les taux de fiscalité.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux de la manière suivante :

	Prévisions 2024	
	Bases	Produit attendu
TFPB (40.5%)	3 145 000	1 273 725
TFNB (29.15%)	78 000	22 113
TH (8.09 %)	329 300	26 640
Coefficient correcteur		- 611 158
<b>+TOTAUX</b>		<b>711 320 €</b>

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,**

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2024.

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Décompte des voix		
Pour :	Contre :	Abstention :
18		

## **2. Présentation et vote du Budget Primitif 2024 – DE 2024-03-018**

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

Madame le Maire présente au conseil le budget tel qu'il a été préparé lors de la commission des finances du 13 mars 2024. Ce projet a été envoyé à chaque conseiller le 18 mars et une version papier est distribué à chaque membre présent.

L'équilibre du budget 2024 n'a pas nécessité l'inscription d'un emprunt d'équilibre.

Les principales informations sont retranscrites ci-dessous :

### **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

#### **Section de fonctionnement**

**Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 688 610.20 €.**

#### **Dépenses**

Chapitre	F/D
▶ 011 - Charges à caractère général	631 535,01 €
▶ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	778 961,29 €
▶ 014 - Atténuations de produits	19 500,00 €
▶ 023 - Virement à la section d'investissement	930 207,00 €
▶ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 256,90 €
▶ 65 - Autres charges de gestion courante	151 754,00 €
▶ 66 - Charges financières	76 396,00 €
▶ 67 - Charges spécifiques	3 000,00 €

### Recettes

Chapitre	F/R
▶ 002 - Résultat de fonctionnement reporté	533 307,08 €
▶ 013 - Atténuations de charges	11 000,00 €
▶ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
▶ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	112 263,60 €
▶ 73 - Impôts et taxes	132 204,00 €
▶ 731 - Fiscalité locale	813 000,00 €
▶ 74 - Dotations et participations	669 312,00 €
▶ 75 - Autres produits de gestion courante	391 640,52 €
▶ 76 - Produits financiers	1,00 €
▶ 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	882,00 €

### **Section d'investissement**

**Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 337 627 €.**

### Dépenses

Chapitre	I/D
▶ 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 070 526,00 €
▶ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
▶ 041 - Opérations patrimoniales	133 154,21 €
▶ 16 - Emprunts et dettes assimilées	219 099,30 €
▶ 20 - Immobilisations incorporelles	66 302,00 €
▶ 204 - Subventions d'équipement versées	70 900,04 €
▶ 21 - Immobilisations corporelles	504 170,36 €
▶ 23 - Immobilisations en cours	1 248 475,09 €

### Recettes

Chapitre	I/R
▶ 021 - Virement de la section de fonctionnement	930 207,00 €
▶ 024 - Produits des cessions d'immobilisations	177 000,00 €
▶ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 256,90 €
▶ 041 - Opérations patrimoniales	133 154,21 €
▶ 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 046 252,70 €
▶ 13 - Subventions d'investissement	952 900,78 €
▶ 21 - Immobilisations corporelles	855,41 €

Les principales inscriptions pour les opérations d'investissement sont les suivantes (hors restes à réaliser)

Etude faisabilité rénovation thermique mairie	10 000 €
Solde travaux bâtiment place d'Armes	110 000 €
Eclairage led du terrain de foot + arroseur	69 000 €
Création terrain entraînement rugby	95 000 €
Solde travaux bâtiment rugby	34 800 €
Piscine équipements et reprise maîtrise d'œuvre + étanchéité toit	54 500 €
Aménagement gymnase	20 600 €
Travaux forêt	17 000 €
Cimetière	6 350 €
Etude église	50 000 €
Solde travaux chemin de ronde	125 085 €
Solde travaux Lucien Febvre	790 000 €
Lancement maîtrise d'œuvre carrefour des Amoureux	20 000 €
Lancement maîtrise d'œuvre et travaux Allée des Capucins	50 000 €
Eclairage public (programme ELUM)	21 847 €
Travaux parking école primaire	34 120 €
Réserve incendie	5 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif du budget général 2024 tel que présenté

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 14	Contre :	Abstention : 4

Les conseillers de l'opposition expliquent les raisons de leur abstention : ils estiment que ce budget manque d'ambition et baisse les bras. Le projet des Annonciades monté par l'ancienne municipalité a été « torpillé », rien n'est fait pour la jeunesse, ni pour l'environnement. Les travaux d'aménagement sont mal ciblés, certaines rues devraient être une priorité compte-tenu de leur mauvais état.

Madame le maire répond que des choix doivent être faits, que le budget d'investissement s'élève déjà à plus de 3 300 000 €, que si des opérations devaient être menées en plus, cela passerait obligatoirement par une augmentation des impôts ou la contractualisation d'un nouvel emprunt. Actuellement, le taux de désendettement de la commune est tout à fait acceptable (5 ans et 6 mois). Le budget 2024 est un budget de temporisation : on solde tous les gros chantiers en cours (notamment Lucien Febvre) et on lance les études pour les nouvelles opérations (dont l'église et la piscine)

### **3. Présentation et vote du Budget Primitif 2024 des budgets annexes – DE 2024-03-018**

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

Madame le Maire présente au conseil les budgets annexes tels qu'ils ont été préparés lors de la commission des finances du 13 mars 2024. Ce projet a été envoyé à chaque conseiller le 18 mars et une version papier est distribué à chaque membre présent.

### Lotissement en challes

D	6045		0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	1 250,00 €
D	605		0,00 €	24 200,00 €	0,00 €	24 200,00 €
R	7015		0,00 €	25 450,00 €	0,00 €	25 450,00 €
<b>Total dépense</b>			<b>0,00 €</b>	<b>25 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 450,00 €</b>
<b>Total recette</b>			<b>0,00 €</b>	<b>25 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 450,00 €</b>

### Lotissement Saint-Julien (Fonds des fosses)

D	001		0,00 €	224 558,45 €	0,00 €	224 558,45 €
D	605		0,00 €	15 550,00 €	0,00 €	15 550,00 €
D	71355		0,00 €	298 293,73 €	0,00 €	298 293,73 €
R	002		0,00 €	64 198,50 €	0,00 €	64 198,50 €
R	3555		0,00 €	298 293,73 €	0,00 €	298 293,73 €
R	7015		0,00 €	249 645,23 €	0,00 €	249 645,23 €
<b>Total dépense</b>			<b>0,00 €</b>	<b>538 402,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>538 402,18 €</b>
<b>Total recette</b>			<b>0,00 €</b>	<b>612 137,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>612 137,46 €</b>

### Lotissement Tajat

D	001		0,00 €	32 043,28 €	0,00 €	32 043,28 €
D	002		0,00 €	747,20 €	0,00 €	747,20 €
R	1641		0,00 €	32 043,28 €	0,00 €	32 043,28 €
R	7015		0,00 €	747,20 €	0,00 €	747,20 €
<b>Total dépense</b>			<b>0,00 €</b>	<b>32 790,48 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32 790,48 €</b>
<b>Total recette</b>			<b>0,00 €</b>	<b>32 790,48 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32 790,48 €</b>

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif des budgets annexes Lotissement Saint-Julien, en Challes et Tajat tel que présenté

<b>Décompte des voix</b>		
Pour : 18	Contre :	Abstention :

### 4. Fongibilité des crédits – DE 2024-03-020

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

Madame le maire rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à l'exclusion du chapitre des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles prévues au budget primitif de chaque section.

<b>Décompte des voix</b>		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

## 5. Demande de subvention création terrain d'entraînement de Rugby – DE2024-03-021

Rapporteur : Quentin ARBILLAT

Madame le maire présente au conseil le projet de création d'un terrain d'entraînement de Rugby.

Différents devis ont été réceptionnés et le plan de financement, sous réserve de l'octroi des subventions envisagées, pourrait être le suivant :

Dépenses			Recettes		
Objet		Montant prévu HT	Objet	%	Montant
nivellement terrain	BOISSON TP	9 680,00	AGENCE NATIONALE SPORT	20%	15 250,47 €
eclairage	EIFFAGE	64 298,15	REGION	30%	22 875,70 €
herssage	EARL MOULIN MONTGY	1 200,00	DEPARTEMENT	10%	7 625,23 €
semis	JARDIVAL	1 074,18	CCPJ	10%	7 625,23 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>76 252,33 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>53 376,63 €</b>

reste à charge HT	22 875,70 €
-------------------	-------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'opération telle que présentée

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les financements potentiels

**Considérant que les crédits sont inscrits au budget, AUTORISE** Madame le Maire à engager les dépenses

**DIT** que la commune s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

### Décompte des voix

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 6. Location Cabinet psychiatre DE 2024-03-022

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le maire donne lecture du courrier de Mme COUILLET, psychiatre à St Amour. En attendant les travaux dans la maison de santé, un bureau a été mis à sa disposition à la Résidence Pelagey moyennant un loyer mensuel de 180 € HT. Elle rappelle que lors de leur installation à la maison de santé, les praticiens avaient bénéficié d'une réduction de loyer. Mme COUILLET demande à bénéficier de cette même aide avant d'intégrer la Maison de Santé, soit 6 mois sans loyer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Considérant la nécessité de maintenir les cabinets médicaux et vu l'article L 1511-8 du CGCT qui prévoit que les communes et leurs groupements peuvent attribuer des aides destinées au maintien ou à l'installation de professionnels de la santé dans des zones où un déficit est constaté en la matière, conformément à l'article L 1434-4 du code de la santé publique,

Après en avoir délibéré et voté.

Accepte d'accorder à Mme COUILLET, psychiatre, la gratuité de 6 mois de loyer, à compter de mai 2024.

### Décompte des voix

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **7. Location des jardins partagés des Amoureux – DE 2024-03-023**

**Rapporteur : Delphine FOURNIER**

Madame le maire fait part au conseil du courrier de Madame DESPOND, coordinatrice des Jardins du Partage. Elle confirme que Solidarité Paysans Jura doit mettre fin au portage et à la coordination du Jardin du Partage de St-Amour.

En effet, le Conseil Départemental, entité originelle de ce projet et principal financeur, ne soutient plus les Jardins du Partage, ainsi que Solidarité Paysans Jura depuis 2023. De ce fait, l'Association n'a plus les moyens de continuer.

Madame le Maire propose donc de mettre ce jardin à la location. Elle rappelle au conseil que par délibération du 25 novembre 2021, le tarif pour la location des jardins communaux avait été fixé à 20 € par an. Elle propose d'appliquer le même tarif pour celui situé dans le Jardin des Amoureux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer le loyer des parcelles du Jardin des Amoureux à 20 € par an

**AUTORISE Madame le Maire** à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

## **8. Vente véhicule de la commune – DE 2024-03-024**

**Rapporteur : François GUYON**

Madame le maire informe le conseil que les services techniques n'utilisent plus le camion-benne MAN acquis en 2004. Tous les agents n'ont pas le permis adéquat et le déneigement se fait généralement avec le tracteur. Ce véhicule non utilisé doit passer aux mines régulièrement, ce qui engendre des frais inutiles. Une annonce a été diffusée pour le vendre. Une offre d'achat a été réceptionnée pour 18 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTÉ** la vente du véhicule MAN immatriculé 8873 SP 39 au prix de 18 000 € TTC

**AUTORISE Madame le Maire** à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

## **9. vote de principe - Implantation d'un magasin ACTION sur la zone commerciale ALDI – DE 2024-03-025**

**Rapporteur : Valérie Vaucher**

Madame le Maire informe le conseil d'un projet d'implantation d'un magasin ACTION sur la zone commerciale ALDI. Même si cette implantation se trouve sur la commune de Balanod, Madame le Maire souhaiterait avoir l'avis du conseil municipal. Une décision sera prise lors de la réunion du bureau de conseil communautaire le 8 avril prochain et elle se rangera à l'avis du conseil municipal.

Les magasins ACTION sont des magasins de hard discount créés en 1993 aux Pays-Bas. Le nombre de magasins ouverts en France est passé de 10 en 2013 à 800 en 2024. Le quart des produits sont vendus à moins de 1 €.

**Après discussions et échanges, le Conseil Municipal, est invité à prendre position pour un vote de principe.**

**Après vote, le conseil municipal,**

Donne un avis favorable à l'implantation d'un magasin ACTION sur la zone commerciale ALDI

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 11	Contre : 7	Abstention :

## VI – Questions et informations diverses

### 1. Informations sur les travaux en cours

Rapporteur : Lilian PILLON

Avenue Lucien Febvre : les délais sont respectés. Les enrobés seront réalisés pendant les vacances d'avril. Une main courante sera réalisée par les élèves du lycée, un cahier des charges doit leur être adressé afin qu'ils puissent travailler sur cette réalisation.

### 2. Point sur la vente des annonces

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Un mandat a été signé à l'agence AGORASTORE, spécialiste des ventes aux enchères de biens immobiliers des collectivités pour une mise aux enchères avec un prix de départ de 150 000 €.

### 3. Point sur l'étude de programmation de rénovation de l'église

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Suite à la réunion de travail du 20 mars avec la DRAC et le SIDE, le calendrier a été fixé comme suit

- Mai : lancement de la consultation - procédure adaptée restreinte pour un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents et bons de commande.
- Juin : Réception des candidatures et analyse
- Conseil du 11 juillet : choix des 3 ou 4 lauréats admis à déposer une offre
- Septembre : visites
- Fin octobre : remise des offres
- Novembre : signature du marché avec le candidat retenu et lancement du diagnostic

### 4. Elections Européennes

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Les élections auront lieu le 9 juin. Les élus sont invités à s'inscrire sur le planning qui leur sera transmis prochainement pour la tenue des bureaux de vote.

### 5. Les animations à venir

Rapporteur : Delphine FOURNIER

03/04 : portes ouvertes l'outil en main

09/04 : la vie de ma mère (cinéma)

12/04 : le dribble des poètes (théâtre)

A partir du 5 mai, le Chapiteau sera installé à Val-Sonette

### 5. Bulletin municipal

Rapporteur : Valérie BRENOT

La relecture du bulletin sera faite le 9 avril. Tous les articles doivent être transmis pour le 8 avril. La parution est prévue le 24 avril.

Le Maire

Valérie VAUCHER



Le secrétaire de séance

Quentin ARBILLAT



**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**  
Jeudi 2 mai - Jeudi 13 juin - Jeudi 11 juillet

**Fin de séance : 22 h 15**